

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 18-420-1931 rendant exécutoire l'arrêté n° 285, du 17 avril 1931, portant majoration de la taxe de consommation locale sur certains produits, sur certains produits.

n° 18-420-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 novembre 1931

Numéro JO  
n° 420 du 30/11/1931

Date du numéro  
30 novembre 1931

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie, par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 285, du 17 avril 1931, portant majoration de la taxe de consommation locale sur l'alcool, le sucre, le kathe, l'essence de pétrole, le poivre, le thé, les cartes à jouer et les allumettes: Vu le câblogramme n° 142, du 2 novembre 1931, du Ministre des colonies,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Est rendu exécutoire à compter du 21 novembre 1931 l'arrêté n° 285, du 17 avril 1931, portant majoration de la taxe de consommation locale sur l'alcool, le sucre, le kathe, l'essence de pétrole, le poivre, le thé, les cartes à jouer et les allumettes. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

CHAPON-BAISSAC.